



**PROCÈS-VERBAL DE LA
304^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 24 novembre 2016 à 11 h 45,
local 4834, pavillon de la santé de l'UQTR**

Présences — Absences			
Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette		A
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagnés-Penix		A
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Nancy Baril		A*
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbébavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon		A
Génie industriel	François Gauthier		A
Génie mécanique	Lotfi Toubal		A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P	
Lettres et communication sociale	Jacques Paquin	P	
Management	Cécile Fonrouge		A
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Hélène Désaulniers	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali		A*
Orthophonie	Marianne Paul	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Annie Paquet	P	
Psychologie	Emmanuel Habimana	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Sciences comptables	Daphné Drouin	P	
Sciences comptables	Jocelyne Gosselin	P	
Sciences de l'activité physique	Vincent Cantin		A*
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau		A*
Sciences de l'éducation	France Beaumier	P	
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Miron		A
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux	P	
Sciences de l'environnement	Vincent Maire		A
Sciences humaines	Thierry Nootens		A
Sciences infirmières	Liette St-Pierre		A
Sciences infirmières	Maude Dessureault		A*
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC		A*
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	

*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.

Le professeur Ghyslain Parent, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-304-24-11-16-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence.

CS-304-24-11-16-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-304-24-11-16-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner le secrétaire du Syndicat à titre de président d'assemblée.

CS-304-24-11-16-04 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective
7. Rapport annuel du comité d'étude sur le FDP :
 1. Résultats de l'année 2015-2016
 2. Amendements aux règles de gestion et d'utilisation du FDP
8. Code d'éthique et de déontologie du Syndicat
9. Suivi à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective
10. Code d'éthique des employés de l'UQTR
11. **Tribune des délégués et des déléguées**
12. Adoption du procès-verbal de la 303^e réunion du conseil syndical
13. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
14. Information et dépôt de documents :
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 531^e, 532^e et 533^e
 2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de décembre 2016
 3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
15. Affaires nouvelles
16. Date de la prochaine rencontre : 26 janvier 2017
17. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur Marcel Veilleux, délégué du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 303^e réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-304-24-11-16-05 Rapport du comité des relations de travail

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT signale que le Syndicat a convenu d'une entente avec la Direction sur les griefs portant sur les cours jumelés, les cours en tutorat à plus d'un étudiant (désistement), sur le rôle d'un administrateur délégué à la direction d'un département et sur le remboursement de frais reliés à un perfectionnement ad hoc.

Le VPRT mentionne que le Syndicat a déposé trois nouveaux griefs portant sur la direction pédagogique d'une clinique, les règles de distribution des budgets pour les perfectionnements ad hoc, les cours superposés et le système de notation pour les cours atypiques.

Le VPRT rappelle aux délégués la clause 10.12 a) de la convention collective sur le calendrier d'annulation des cours et de la redistribution des tâches du professeur. Pour la session hiver 2017, la date limite d'annulation des cours est le 2 décembre et celle de la modification de la tâche du professeur le 20 décembre. Après cette date, le professeur qui

s'est vu retirer un cours à la suite d'une annulation ne pourra être considéré comme étant en dette de cours. Toutefois, s'il possède un cours en réserve il devra l'utiliser afin de compenser.

CS-304-24-11-16-06 Processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective

Le VPRT rappelle que la convention collective vient à échéance le 1^{er} juin prochain. Le comité des relations de travail a déjà entrepris la réflexion sur les thèmes qui pourraient faire l'objet de la prochaine négociation. Le comité exécutif définira bientôt la stratégie et le calendrier qui permettront aux professeurs de s'impliquer dans la démarche : sondages, groupes de discussions, consultations, etc. Le VPRT indique que le comité exécutif a demandé aux procureurs syndicaux de réviser certains articles de la convention dont les libellés pourraient amener de fausse interprétation. Le VPRT termine en mentionnant qu'à l'avenir le point sur le renouvellement de la convention collective sera systématiquement à l'ordre du jour des rencontres du conseil syndical.

CS-304-24-11-16-07 Rapport annuel du comité d'étude sur le FDP

Le président d'assemblée invite le trésorier à présenter le point. Le trésorier présente le rapport 2015-2016 du fonds de défense professionnel des professeurs (FDP). Le 9 novembre dernier, le comité d'étude sur le FDP (CEFDP) a rencontré les trois courtiers gestionnaires du fonds afin de faire le point sur la dernière année et connaître les perspectives de l'année 2017. Au 30 septembre 2016, le FDP s'élevait à plus de 4,5 M\$ et avait enregistré un rendement de 7,15 % pour la dernière année.

Évolution du FDP pour l'année 2015-2016

	RBC	FBN	VMD	Total
Valeur au marché le 01-10-2015	1 498 542 \$	1 470 237 \$	1 127 358 \$	4 096 137 \$
Dépôt	90 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	160 000 \$
Valeur au marché 30-09-2016	1 701 590 \$	1 615 567 \$	1 245 190 \$	4 562 347 \$
Écart	203 048 \$	145 330 \$	117 832 \$	466 210 \$
Moins dépôt	1 611 590 \$	1 580 567 \$	1 210 190 \$	4 402 347 \$
Rendement net	7,54 %	7,50 %	7,35 %	7,48 %
Rendement annoncé par le courtier	6,93 %	7,33 %	7,20 %	7,15 %
Frais de gestion	14 961 \$	16 609 \$	5 545 \$	37 115 \$
% sur la valeur du FDP au 30-09-2016	0,88 %	1,03 %	0,45 %	0,81 %

Source : Rapports des courtiers

Le trésorier signale que le comité exécutif propose d'apporter deux amendements mineurs à la règle 3 portant sur les gestions du fonds et à la règle 8 sur l'utilisation des sommes du fonds.

Pour la gestion du fonds, il s'agit d'ajouter la possibilité pour les courtiers d'investir jusqu'à 20 % du fonds dans des placements à capital protégé plutôt qu'à capital garanti. Il s'agit simplement de donner une marge de manœuvre supplémentaire aux courtiers avec peu de risques supplémentaires.

Pour l'utilisation du fonds, il s'agit d'augmenter la réserve permettant de prolonger de 30 à 45 jours la période de versement du salaire net des professeurs en cas de conflit de travail.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

- CONSIDÉRANT la règle 3 sur la gestion du FDP;
CONSIDÉRANT la règle 8 sur l'utilisation du FDP;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude sur le FDP;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du Syndicat;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Arnel Brice Adanhounme, délégué du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu d'adopter les amendements proposés aux règles 3 et 8 sur la gestion et l'utilisation du Fonds de défense professionnel du Syndicat tel que précisé aux documents annexés à la présente résolution.

Le professeur Christian Linard, délégué du Département de chiropratique et vice-président aux affaires universitaires, propose de prolonger à 60 jours la période de versement de 100 % du salaire net aux professeurs lors d'un conflit de travail.

Le trésorier précise que cette proposition viendrait limiter la marge de manœuvre du Syndicat lors d'un conflit qui risquerait de se prolonger.

Constatant que la proposition n'a pas d'appuyeur, le président d'assemblée ne retient pas la proposition et invite les délégués à se prononcer sur la proposition principale.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS-304-24-11-16-08 Code d'éthique et de déontologie du Syndicat

Le président d'assemblée rappelle que lors de la réunion du conseil syndical du mois d'octobre le comité exécutif avait déposé un projet de code d'éthique et de déontologie pour le SPPUQTR.

Plusieurs délégués avaient alors fait des commentaires sur le projet. Le professeur François Gauthier, délégué du Département de génie industriel, s'était alors proposé pour réviser le document.

Le comité exécutif tient d'ailleurs à remercier le professeur Gauthier pour ses commentaires qui ont été intégrés au nouveau projet.

Le président d'assemblée présente donc la nouvelle version du code et fait lecture du projet de résolution l'accompagnant :

- CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat;
CONSIDÉRANT l'intention du comité exécutif de doter le Syndicat d'un code d'éthique et de déontologie;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Denis-G Leroux, délégué du Département des sciences de l'environnement, il est résolu d'adopter la règle 16 portant sur le code d'éthique et de déontologie des officiers du comité exécutif et des membres du personnel du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

L'animateur invite les délégués à débattre du projet.

Les échanges entre les délégués portent sur la notion de loyauté mentionnée dans le projet de code. Est-ce que la loyauté des officiers envers le Syndicat pourrait leur interdire de critiquer des décisions prises par le comité exécutif?

On précise que le devoir de loyauté ne concerne que les officiers et les membres du personnel qui doivent agir dans l'intérêt du Syndicat. Les professeurs pourront toujours critiquer librement les décisions prises par le comité exécutif ou le conseil syndical. De plus, on rappelle que les décisions prises par les instances syndicales font toujours l'objet d'un vote. Les membres ou même les officiers peuvent toujours dénoncer les orientations prises, mais il s'agit de décisions adoptées démocratiquement.

À la fin des échanges, constatant qu'il n'y a pas de demande d'amendements au projet et qu'il n'y a pas non plus de demande de vote, le président d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-304-24-11-16-09 Suivi à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT mentionne que la Direction avait fait, aujourd'hui même, un premier versement de 652 \$ par professeur dans les Fonds départementaux de recherche des départements. Un montant similaire sera déposé dans les fonds départementaux si le Syndicat obtient gain de cause dans le grief contestant l'embauche systématique des professeurs le 1^{er} décembre plutôt que le 1^{er} juin.

Le VPRT précise que ce montant sera versé aux professeurs réguliers à temps complet. Les professeurs suppléants, les professeurs à demi-temps et les professeurs embauchés le 1^{er} décembre recevront un montant proportionnel au temps travaillé.

Par contre, si l'arbitre donne gain de cause au Syndicat, les professeurs embauchés le 1^{er} décembre recevront en priorité les sommes reliées à la période du 1^{er} juin au 1^{er} décembre.

CS-304-24-11-16-10 Code d'éthique des employés de l'UQTR

Le président d'assemblée invite le président du Syndicat à présenter le point.

Ce dernier rappelle le cheminement du dossier depuis le mois de mai 2016.

Il signale que le conseil syndical a déjà adopté une résolution dénonçant le projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR. D'ailleurs, le dernier numéro du bulletin syndical *Le point d'ancre* rappelle la position du Syndicat sur cette version du code.

Il signale toutefois que la Direction de l'UQTR a déposé à la dernière réunion de l'Intersyndicale élargie des personnels de l'UQTR (IPUQTR) une nouvelle version du code passablement édulcorée éliminant la plupart des irritants.

Par la suite, des représentants du comité exécutif ont rencontré le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) pour lui faire part des corrections supplémentaires que souhaiterait le Syndicat. Lors de cette rencontre, le VRRH s'est montré ouvert à demander au conseil d'administration de reporter l'ultimatum fixé lors de la réunion du 31 octobre dernier. Les syndicats membres de l'Intersyndicale doivent faire parvenir leurs demandes de modifications au début de la prochaine année pour l'adoption d'un projet amendé au conseil d'administration pour le mois de mars 2017.

Le président termine en précisant que les HEC se sont dotées d'un code d'éthique s'adressant exclusivement aux professeurs de l'institution et qui pourrait être intéressant d'adapter pour l'UQTR.

CS-304-24-11-16-11 Tribune des délégués et des déléguées

Le président d'assemblée invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

Régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Le professeur Marcel Veilleux, délégué du Département de chiropratique, s'informe du déroulement des négociations sur la réforme du régime de retraite de l'UQ (RRUQ).

Le trésorier indique que les négociations se déroulent bien et que les représentants de l'UQ semblent ouverts à trouver des solutions. Il rappelle que la date butoir fixée par le gouvernement pour signer une entente sur la réorganisation des régimes de retraite des universités a été fixée au 1^{er} janvier 2018.

Boycotte des cours

Le professeur Emmanuel Habimana, délégué du Département de psychologie, signale qu'à la suite du boycottage de certains cours et activités par les étudiants du Département de psychologie, le gouvernement a manifesté une certaine ouverture afin de rémunérer les stages des étudiants en psychologie.

CS-304-24-11-16-12 Adoption du procès-verbal de la 303^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 303^e réunion du conseil syndical tenue le 27 octobre 2016 et n'avoir suggéré aucune correction, les délégués confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, appuyé par la professeure Jocelyne Gosselin, déléguée du Département des sciences comptables, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 303^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 27 octobre 2016.

CS-304-24-11-16-13 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

Le président d'assemblée attire l'attention des délégués sur les nouveaux points ajoutés aux suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical :

1. Réaliser une courte présentation destinée aux nouveaux délégués syndicaux afin de les sensibiliser aux responsabilités du conseil syndical;
2. Ajouter systématiquement à l'ordre du jour du conseil syndical un point sur le suivi de l'entente sur la réduction des coûts de la convention;
3. Finaliser l'entente sur l'utilisation des locaux syndicaux;
4. Formuler des changements à la politique de l'UQTR sur les professeurs associés;
5. Finaliser l'édition des nouveaux statuts.

CS-304-24-11-16-14 Information et dépôt de documents

14.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif

Le président d'assemblée attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 531^e, 532^e et 533^e réunions du comité exécutif tenues respectivement les 22 septembre, 13 octobre et 3 novembre 2016.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information sur ces rencontres à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

14.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de décembre 2016

Le président d'assemblée invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical du mois de décembre 2016.

14.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Le trésorier du Syndicat, qui est aussi trésorier de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), signale que la Fédération a eu l'occasion de déposer un mémoire aux membres du comité de consultation du ministère de l'Enseignement supérieur sur le projet d'implantation d'un conseil des universités.

Le projet de loi créant le conseil devrait être adopté au début de la prochaine année.

CS-304-24-11-16-15 Affaires nouvelles

Aucune question nouvelle n'est abordée par les délégués.

CS-304-24-11-16-16 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 26 janvier 2017.

CS-304-24-11-16-17 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 14 h 10.

Le président

Le président d'assemblée

Ismaïl Biskri

Ghyslain Parent